

Commission pour le patrimoine culturel (« COPAC »)

**Vu la loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel ;
Vu le règlement grand-ducal du 9 mars 2022 déterminant la composition, l'organisation et le fonctionnement de la Commission pour le patrimoine culturel ;**

Attendu que l'immeuble sis 82, rue du Parc à Dudelange se caractérise comme suit :

La maison d'habitation mitoyenne (GEN / TYP) sise 82, rue du Parc a été érigée vers 1928. La rue du Parc, menant du centre vers le Parc Le'h, a été urbanisée, dès la fin du XIX^e siècle et surtout lors de la première moitié du XX^e siècle. Ainsi, toute la partie septentrionale de Dudelange s'est développée à cette époque, dont le quartier Brill (1895 - années 1920) qui est situé en face de la rue du Parc, témoignant ainsi du développement industriel et par conséquent aussi du développement démographique et architectural de la localité (LHU).

À la jonction de la rue du Parc avec la rue du Stade John F. Kennedy, la rue du Parc est marquée par deux rangées de maisons orientées Ouest-Est et Nord-Ouest. De cette dernière, la maison sise au n°82 est la première de gauche. Par conséquent l'entrée est située dans le pignon gauche de l'immeuble. Cette façade s'élève sur trois niveaux et présente une travée d'ouvertures centrale. La façade donnant sur la rue du Parc s'élève sur deux niveaux, complétés par un niveau de cave et un niveau mansardé. Elle présente deux travées d'ouvertures dont celle de gauche est mise en évidence par un bow-window au rez-de-chaussée. Quant à la façade postérieure, s'élevant sur deux niveaux et se divisant en deux travées d'ouvertures, elle se présente plus sobre que les façades plus visibles depuis la voie publique. Tous les encadrements sont en pierre, avec des appuis et des couronnements en saillie. Les façades sont cernées par un socle en pierre en bas et une marquante corniche arrondie (concave) en haut. Les côtés sont décorés par de simples bandes verticales (PDR/AUT).

La maison garde sa porte d'entrée d'origine en bois (AUT/PDR) et à l'intérieur, elle conserve la majorité de ses structures bâties et de ses divisions de même que divers éléments historiques tels que des revêtements de sol en bois, un escalier avec garde-corps en bois, des portes avec chambranles en bois ainsi que des décorations en stuc aux plafonds (AUT/PDR).

La maison fait partie d'un ensemble formé par deux rangées de maisons en bande et constitue un témoin authentique du développement de Dudelange suite à l'industrialisation. Ainsi, l'immeuble mérite d'être protégée pour son intérêt historique, architectural et urbanistique.

Critères remplis : authenticité (AUT), genre (GEN), typologie (TYP), période de réalisation (PDR), histoire locale, de l'habitat ou de l'urbanisme (LHU).

La COPAC émet à l'unanimité un avis favorable pour un classement en tant que patrimoine culturel national de l'immeuble sis 82, rue du Parc à Dudelange (no cadastral 1525/5201).

Présent(e)s : Alwin Geimer, Beryl Bruck, Christina Mayer, Christine Muller, Gaetano Castellana, Heike Pösche, Jean-Claude Welter, John Voncken, Marc Schoellen, Mathias Fritsch, Michel Pauly, Patrick Bastin, Paul Ewen, Régis Moes.

Luxembourg, le 23 novembre 2022